

Affaires courantes

Les pétitionnaires signalent au Parlement que, lorsque Leonard Peltier, de la nation amérindienne de Lakota-Chippewa, a été extradité du Canada aux États-Unis, les renseignements fournis à son sujet avaient été fabriqués par les autorités américaines. Depuis, de nouveaux renseignements ont été obtenus, indiquant que Leonard Peltier n'est pas coupable des crimes pour lesquels il a passé les dix-huit dernières années en prison.

En conséquence, les pétitionnaires demandent au Parlement la tenue d'un examen externe des audiences d'extradition de 1976 et le retour de M. Peltier au Canada, où il obtiendrait l'asile.

La dernière fois que j'ai présenté une de ces pétitions, j'ai mentionné qu'un examen interne était déjà en cours, mais je tiens à souligner que les pétitionnaires veulent un examen externe.

LES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Murray Calder (Wellington—Grey—Dufferin—Simcoe, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je veux présenter trois pétitions signées par mes électeurs de la région de Collingwood—Stayner.

La première pétition porte 67 signatures et exhorte le gouvernement à modifier le Code criminel pour donner à l'enfant à naître la même protection que celle dont jouissent les autres êtres humains.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Murray Calder (Wellington—Grey—Dufferin—Simcoe, Lib.): Monsieur le Président, la deuxième pétition porte 63 signatures et exhorte le gouvernement à ne pas modifier le code des droits de la personne d'une manière qui sanctionnerait les relations entre personnes de même sexe.

LE SUICIDE ASSISTÉ

M. Murray Calder (Wellington—Grey—Dufferin—Simcoe, Lib.): Monsieur le Président, les 60 signataires de la troisième pétition exhortent le gouvernement, d'une part, à veiller à ce que les dispositions actuelles du Code criminel du Canada qui prohibent le suicide assisté soient rigoureusement observées et, d'autre part, à n'apporter aucune modification législative qui sanctionnerait ou tolérerait l'aide au suicide ou l'euthanasie active ou passive.

LE CODE CRIMINEL

M. John Solomon (Regina—Lumsden, NPD): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer deux pétitions cet après-midi.

La première pétition porte la signature d'habitants de ma circonscription, Regina—Lumsden, ainsi que des localités de Copper Sand et de Pilot Butt, en Saskatchewan. Elle a été certifiée conformément à l'article 36 du Règlement. Étant donné que, en vertu de l'article 745 du Code criminel du Canada, les personnes trouvées coupables de meurtre et condamnées à l'emprisonnement à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle avant 25 ans peuvent demander une révision de leur dossier après 15 ans d'incarcération et étant donné que le meurtre d'un citoyen canadien est certainement le plus répréhensible des crimes, les

pétitionnaires prient le Parlement d'abolir l'article 745 du Code criminel du Canada.

LE SÉNAT

M. John Solomon (Regina—Lumsden, NPD): Monsieur le Président, la deuxième pétition que j'ai l'honneur de déposer aujourd'hui concerne le Sénat.

Les signataires de cette pétition sont en majorité des résidents de la circonscription de Regina—Lumsden. Ils croient que le Sénat non élu et non responsable est devenu un havre pour les bénéficiaires du favoritisme, tant conservateur que libéral, et que, au fil des ans, il a cessé de correspondre à la notion que l'on se fait d'un organisme oeuvrant dans le meilleur intérêt des contribuables canadiens. Le Sénat coûte de 54 à 55 millions de dollars par année aux contribuables et les déplacements des sénateurs à eux seuls coûtent trois millions de dollars. Les pétitionnaires demandent donc à la Chambre des communes, au Parlement du Canada et au gouvernement canadien d'abolir le Sénat.

LE SUICIDE ASSISTÉ

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley, Réf.): Monsieur le Président, je suis très heureuse de présenter deux pétitions à la Chambre.

Dans la première, les pétitionnaires prient humblement le Parlement d'assurer la stricte observation des dispositions actuelles du Code criminel qui interdisent le suicide assisté et de n'apporter aucune modification législative qui sanctionnerait ou autoriserait l'aide au suicide ou l'euthanasie active ou passive.

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Val Meredith (Surrey—White Rock—South Langley, Réf.): Monsieur le Président, dans la deuxième pétition, les pétitionnaires prient humblement le Parlement de n'apporter au code des droits de la personne et à la Charte canadienne des droits et libertés aucune modification donnant à croire que la société approuve les relations entre personnes de même sexe, ou l'homosexualité. Ils demandent aussi de ne pas modifier le code des droits de la personne pour inclure dans les motifs interdits de discrimination l'expression non définie «orientation sexuelle».

Il me fait plaisir de présenter ces pétitions à la Chambre.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, nous répondrons aujourd'hui à la question n° 71.

[Texte]

Question n° 71—**M. Caccia:**

En ce qui concerne la Coupe du monde de soccer et la Canadian Broadcasting Corporation (CBC), a) la CBC a-t-elle fait une offre quelconque pour obtenir la télédiffusion des matchs de 1994, i) dans l'affirmative, combien a-t-elle offert, ii) dans la négative, pourquoi pas, et b) la CBC s'engagera-t-elle à soumissionner pour obtenir les droits de diffusion, au Canada, des matchs de la Coupe du monde de soccer de 1998?